



Evaluation de parts sociales sarl

Par Visiteur

Actionnaire pour 1/3 dans une SARL je cherche à évaluer mes parts pour les ceder à un autre associé.

Quelle méthode de calcul et quels sont les paramètres à prendre en compte ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par Visiteur

Bonjour,

A titre introductif, je dirai que comme pour tout contrat de vente, le prix est déterminé librement par les parties.

Plus précisément:

La première valeur à prendre en compte est celle du capital constitué par l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles de votre entreprise. Si votre société à un capital de 50 000 euros, vous faites tout simplement le tiers de 50 000 euros.

Ensuite, vous devez bien évidemment envisager les perspectives de rendement et de productivité de votre entreprise. Si votre entreprise est en plein essor, il est clair que la valeur des parts sociales doit en prendre compte, et inversement. S'agissant de la question "dans quelle mesure la vente doit prendre en compte cette perspective", c'est une décision qui doit être prise en accord avec le repreneur.

Si votre société est relativement important, il serait intéressant de demander l'expertise d'un commissaire au compte ou même d'un expert comptable afin d'évaluer précisément la valeur des parts sociales.

Bien cordialement.